

Canada  
Province de Québec  
MRC du Domaine-du-Roy

## RÈGLEMENT N° 280-2020

### « Ayant pour objet l'imposition des quotes-parts aux municipalités pour l'année 2021 »

Attendu que dans ses prévisions budgétaires 2021 adoptées le 25 novembre 2020, la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy a prévu l'imposition des quotes-parts pour l'année financière 2021 afin d'assumer les diverses responsabilités sous sa juridiction;

Attendu qu'il est nécessaire de répartir ces quotes-parts selon la loi ou les mécanismes convenus par les municipalités;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 25 novembre 2020 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M<sup>me</sup> Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un règlement portant le numéro 280-2020 ayant pour objet l'imposition des quotes-parts aux municipalités pour l'année 2021 soit adopté, et qu'il soit et est par ce règlement statué et décrété ce qui suit :

#### Article 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement, et ce règlement est et sera connu sous le numéro 280-2020.

#### Article 2

Il est par le présent règlement imposé aux municipalités ci-après énumérées, les quotes-parts suivantes pour les diverses activités sous la juridiction de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy.

##### a) Activité – Aménagement et développement

Chambord	21 790,75	\$
Lac-Bouchette	13 368,04	
La Doré	10 052,71	
Roberval	90 219,49	
Saint-André	3 918,08	
Saint-Félicien	102 621,64	
Saint-François-de-Sales	4 243,87	
Sainte-Hedwidge	6 495,55	
Saint-Prime	25 065,32	
Territoire non organisé	7 974,79	
Total :	285 750,24	\$

##### b) Activité – Code municipal

Chambord	2 240,00	\$
Lac-Bouchette	1 444,00	
La Doré	1 457,00	
Saint-André	1 043,00	
Saint-François-de-Sales	1 043,00	
Sainte-Hedwidge	1 043,00	
Saint-Prime	2 797,00	
Total :	11 067,00	\$

c) Activité – Gestion des déchets

Chambord	284 466,84	\$
Lac-Bouchette	206 130,17	
La Doré	180 181,38	
Roberval	1 110 135,62	
Saint-André	66 404,42	
Saint-Félicien	1 285 224,28	
Saint-François-de-Sales	85 373,12	
Sainte-Hedwidge	112 883,21	
Saint-Prime	350 091,81	
Total :	<u>3 680 890,85</u>	\$

d) Activité – Sécurité publique

Chambord	0,00	\$
Lac-Bouchette	0,00	
La Doré	0,00	
Roberval	0,00	
Saint-André	0,00	
Saint-Félicien	0,00	
Saint-François-de-Sales	0,00	
Sainte-Hedwidge	0,00	
Saint-Prime	0,00	
Total :	<u>0,00</u>	\$

e) Activité – Transport collectif et adapté

Chambord	7 988,85	\$
Lac-Bouchette	5 339,65	
La Doré	6 352,58	
Roberval	45 311,43	
Saint-André	2 135,86	
Saint-Félicien	47 053,13	
Saint-François-de-Sales	2 878,37	
Sainte-Hedwidge	4 001,30	
Saint-Prime	12 686,83	
Total :	<u>133 748,00</u>	\$

f) Activité – Évaluation

Chambord	65 961,76	\$
Lac-Bouchette	68 158,20	
La Doré	38 643,57	
Roberval	177 824,14	
Saint-André	19 767,94	
Saint-Félicien	226 108,21	
Saint-François-de-Sales	24 778,56	
Sainte-Hedwidge	30 132,38	
Saint-Prime	63 971,24	
Territoire non organisé	86 906,00	
Total :	<u>802 252,00</u>	\$

g) Activité – Mise en commun de services

Chambord	17 471,51	\$
Lac-Bouchette	11 150,53	
La Doré	10 687,80	
Saint-André	3 830,55	
Saint-François-de-Sales	4 705,63	
Sainte-Hedwidge	6 804,03	
Saint-Prime	23 542,80	
Territoire non organisé	3 676,15	
Total :	<u>81 869,00</u>	\$

h) Activité – Administration

Chambord	36 524,38	\$
Lac-Bouchette	22 619,61	
La Doré	18 143,96	
Roberval	157 157,90	
Saint-André	6 906,65	
Saint-Félicien	176 584,48	
Saint-François-de-Sales	7 755,07	
Sainte-Hedwidge	11 673,53	
Saint-Prime	43 710,18	
Territoire non organisé	12 028,24	
Total :	493 104,00	\$

i) Activité – Circuit cyclable

Chambord	40 930,00	\$
Roberval	88 902,00	
Saint-Félicien	99 047,00	
Saint-Prime	42 424,00	\$
Total :	271 303,00	\$

Article 3

Les quotes-parts seront payables de la façon suivante :

- a) Aménagement : 50 % payable à la réception de la facture;  
50 % payable le 30 juin 2021;
- b) Code municipal : 100 % payable à la réception de la facture;
- c) Gestion des déchets : par paiements mensuels égaux;
- d) Sécurité publique : 100 % payable à la réception de la facture;
- e) Transport collectif et adapté : 16,67 % à la réception de la facture;  
10 paiements mensuels égaux par la suite, à la fin de chaque mois, à compter du 28 février 2021;
- f) Évaluation : 16,67 % à la réception de la facture;  
10 paiements mensuels égaux par la suite, à la fin de chaque mois, à compter du 28 février 2021;
- g) Mise en commun de services : 50 % payable à la réception de la facture;  
50 % payable le 30 juin 2021;
- h) Administration : 50 % payable à la réception de la facture;  
50 % payable le 30 juin 2021;
- i) Circuit cyclable : 50 % payable à la réception de la facture;  
50 % payable le 30 juin 2021.

Article 4

Il est par le présent règlement décrété que les coûts de toute intervention sur un cours d'eau municipal seront imposés à la ou aux municipalités concernées par les travaux, selon le principe de la superficie contributive du bassin versant.

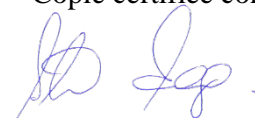
Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi après l'accomplissement de toutes les formalités légales.

Adopté à la séance ordinaire du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy tenue le mardi 8 décembre de l'an deux mille vingt.

Donné à Roberval ce dixième jour de décembre de l'an deux mille vingt.

Copie certifiée conforme



Steeve Gagnon  
Directeur général adjoint